



Bienvenue dans la 77^{ème} mise à jour d'AGRINFO. Ce numéro met en avant les modifications apportées aux limites maximales de résidus (LMR) de pesticides de l'UE, notamment celles qui seront abaissées à partir de janvier 2027, ainsi que certaines propositions d'augmentation des LMR actuellement en discussion. Un questionnaire en ligne vous permet de donner votre avis sur les lignes directrices élaborées par la Commission européenne afin d'aider les opérateurs et les autorités à mettre en œuvre la directive relative à la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CS3D).

Consultez également la révision récemment publiée du système généralisé de préférences tarifaires (SGP), ainsi que la possibilité de donner votre avis sur les modifications proposées aux règles phytosanitaires concernant les agrumes.

Sur le site web d'AGRINFO, des vidéos et des présentations issues de nos webinaires de juin consacrés aux hydrocarbures aromatiques des huiles minérales (MOAH) sont désormais disponibles. Le temps presse, les nouvelles règles de l'UE devant s'appliquer à compter du 1er janvier 2027.

NOUVEAUTÉS

Nouvelles réglementations ou politiques de l'UE proposées et en cours d'élaboration



Limites maximales de résidus (LMR) de pesticides

L'UE envisage d'augmenter les limites maximales de résidus pour :

- **l'acéquinocyl** sur les myrtilles, les canneberges, les groseilles et les groseilles à maquereau
- **la deltaméthrine** sur les kiwis, les melons et les pastèques
- **la dodine** sur les raisins
- **l'hydrazide maléique** sur les produits d'origine animale
- **le pinoxadène** sur l'orge, le seigle et le blé
- **le prothioconazole** sur certains fruits et légumes, les graines de colza et le riz

Consultez l'outil « **Pesticide MRL Tracker** » d'AGRINFO pour plus d'informations sur les modifications récentes et à venir des LMR.

Donnez votre avis sur les modifications proposées



Diligence raisonnable en matière de développement durable

Consultation publique sur les lignes directrices relatives à la mise en œuvre de la directive européenne sur la diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises – commentaires à envoyer jusqu'au **24 juillet**

[Lire](#)



Certification phytosanitaire

L'UE propose d'ajouter deux ravageurs des agrumes à la liste des organismes nuisibles soumis à quarantaine de l'Union et d'introduire de nouvelles exigences phytosanitaires pour la Chine concernant la cécidomyie des agrumes – commentaires à envoyer jusqu'au **18 août**

[Lire](#)

Modifications récemment publiées et dates d'application



Politique commerciale

L'UE révisé le système de préférences tarifaires généralisées (SPG) – applicable à compter du **1er janvier 2027**

[Lire](#)



Limites maximales de résidus (LMR) de pesticides

L'UE réduit les limites maximales de résidus pour :

- [le chlorméquat](#) sur le blé, les champignons et les produits d'origine animale
- [le 1,4-diméthyl-naphtalène](#) sur tous les produits végétaux à l'exception des pommes de terre
- [le métribuzine](#) sur les racines de manioc, les cressons de terre et les olives – et fixe des LMR distinctes pour [le métribuzine-DADK](#)

L'UE modifie les LMR applicables [au triclopyr](#) sur certains produits, ce qui a notamment un impact sur les agrumes

Toutes ces mesures s'appliquent à compter du **6 janvier 2027**



Aliments nouveaux/traditionnels

L'UE autorise l'extrait de carotte enrichi en rhamnogalacturonane-I (cRG-I) en tant qu'aliment nouveau – applicable à partir du **2 juillet 2026**

[Lire](#)



Prochaines règles de l'UE sur les contaminations aux MOAH – ressources du webinaire

Découvrez les vidéos et les présentations de nos webinaires de juin consacrés aux hydrocarbures aromatiques issus d'huiles minérales (MOAH) : les nouvelles règles européennes devraient entrer en vigueur le **1er janvier 2027**

[Lire](#)

AGRINFO propose un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE susceptibles d'avoir un impact sur les chaînes de valeur agricoles dans les pays à faibles et moyens revenus. Cet e-mail contient des liens vers notre site web agrinfo.eu/fr/, où nous proposons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des mesures que les entreprises ou les autorités doivent prendre pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les parties prenantes éligibles dans [les pays cibles](#) d'AGRINFO peuvent adresser [leurs questions](#) directement à l'équipe AGRINFO.



Le programme AGRINFO est mis en œuvre par COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

AGRINFO vous tient informé de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit aux partenaires commerciaux des pays à faibles et moyens revenus des résumés clairs sur le « quoi, pourquoi et quand » des changements récents et à venir, ainsi que sur les mesures nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.

> [S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO](#) <